



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Budget

Question écrite n° 4469

Texte de la question

M Georges Mesmin attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la grave insuffisance dont souffre la SNCF en matière de fonds propres. Le capital de cet établissement public se monte à 6,4 milliards de francs, alors qu'il doit financer lui-même ses investissements, notamment en matière de TGV. Il est aujourd'hui endetté à hauteur de 80 milliards de francs. Cet endettement s'alourdit chaque année. Il résulte de cette situation deux conséquences au moins : d'une part, une charge financière insupportable, puisqu'elle a atteint en 1987 (dernier exercice connu) plus de 11 milliards de francs pour les seules intérêts payés, c'est-à-dire plus du quart des recettes de trafic ; d'autre part, des charges de remboursement écrasantes, puisque, toujours au cours de l'exercice 1987, sur un montant total d'emprunt de 9,9 milliards souscrits au cours de l'année, la SNCF a dû consacrer 5,9 milliards (soit 60 p 100 du total) aux seuls remboursements des emprunts précédents. C'est une situation qui compromet sérieusement les chances de redressement de la SNCF, au moment où la mise en place d'un véritable réseau TGV exige des moyens de financement accrus. Il lui demande, en conséquence, s'il envisage, au profit de la SNCF, un effort en capital qui soit en rapport avec les efforts de modernisation entrepris.

Texte de la réponse

Reponse. - L'endettement de la SNCF est un facteur important de la situation financière de l'entreprise et de son évolution. Si au cours de la période récente 1985-1987, celui-ci a été contenu, il devrait à nouveau augmenter au cours des prochaines années en raison du développement des lignes à grande vitesse. La SNCF réalisera directement la ligne nouvelle du TGV Nord et l'interconnexion en Ile-de-France, projets venant s'ajouter à ceux des TGV Sud-Est et Atlantique. Il faut noter cependant que le bilan de la SNCF devrait se trouver amélioré par les excédents que dégageront les programmes actuels de développement de lignes nouvelles lorsqu'ils seront mis en service. Par ailleurs, la capacité d'autofinancement de l'entreprise évolue de manière favorable. Négatif jusqu'en 1984, l'autofinancement s'est sensiblement amélioré et devrait atteindre près de 3,4 milliards de francs, en 1988 ; il contribue aujourd'hui à financer une part importante des investissements. Le problème le plus préoccupant à court terme est celui du poids des frais financiers, liés aux emprunts antérieurs, qui continue de progresser en dépit du versement en 1987 et 1988 de dotations en capital s'élevant respectivement à 1,4 milliard et 1,8 milliard de francs. Cette question devrait être abordée lors des discussions entre l'Etat et la SNCF pour la préparation du prochain contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4469

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2988